

# BROUSSE

## BULLETIN MUNICIPAL

# DÉCEMBRE 2021

### Le mot du Maire

Broussoises, Brousois,

Depuis bientôt deux ans, la France est plongée dans une crise dont il serait imprudent de prévoir l'issue. Il est par contre certain, que le prétexte sanitaire, même s'il est réel, aura permis de conforter la politique que nous subissons depuis plus de 40 ans. Pour quel résultat ? La grogne qui s'est installée dans les classes populaires est étouffée par la répression et la distribution généreuse de quelques miettes qu'il reste d'un gâteau que se sont partagés certains. La division, savamment entretenue ainsi vient s'ajouter à la discrimination entraînée par de pseudo mesures sanitaires (vaccination obligatoire déguisée, pass, mise à pied des réticents...) et la diminution constante des libertés fondamentales. Pourtant, malgré l'accroissement indécent des richesses d'une poignée, la pauvreté et la précarité n'ont jamais été aussi grandes, même si elles ne s'affichent pas au grand jour dans nos campagnes. Parallèlement, la « casse » des Services Publics au profit du secteur privé poursuit inexorablement son chemin (fermeture de lits d'hôpitaux, de trésoreries, de classes...) pour une meilleure qualité du service nous dit-on ! Compte tenu de la déconnexion de nos « élites » dirigeantes et de la démographie, ce sont bien les zones rurales comme la nôtre qui sont les premières victimes. C'est dans ce contexte que s'approchent à grand pas les élections présidentielles et législatives. Les thèmes de campagne sont adroitement orientés par les médias et une grande partie des politiques vers des sujets que personne n'évoque au quotidien. De quoi parlent les français dans la rue, au marché, autour d'un verre ? Du pouvoir d'achat, du chômage, de la retraite, des difficultés à se chauffer, à se faire soigner... Peu de l'immigration ou de l'insécurité (donnons les moyens aux services de l'état et de la justice de faire appliquer la législation existante) ! Pendant ce temps, les prix des carburants, de l'énergie, des matières premières, des denrées alimentaires, flambent. Hausse « grassement compensée » par une aumône de 100 euros (une baguette tous les trois jours). On nous impose donc sournoisement un scénario « copié-collé » de celui de 2017. Le résultat, s'il n'y a pas une prise de conscience générale, est quasi couru d'avance ! Il est donc, plus que jamais indispensable que nous allions voter, dès le premier tour (décisif) en fonction d'un programme et non de la bonne mine, de la couleur de la cravate ou de l'âge du candidat qui porte ce programme. Au deuxième tour il sera trop tard ! Pour autant, les collectivités locales (Département, Communautés de communes, Communes) doivent continuer à œuvrer pour réduire les inégalités et accompagner les plus démunis pour accéder aux services publics tout en épaulant les plus précaires de plus en plus nombreux (petits retraités, accidentés de la vie, travailleurs pauvres, étudiants nécessiteux...). Notre commune subit évidemment de plein fouet l'augmentation du coût de l'énergie, des matériaux... malgré la stagnation de ses ressources. Une gestion rigoureuse s'impose donc de plus en plus, tout en continuant à investir pour l'avenir. C'est ainsi que nous poursuivons inlassablement l'entretien du patrimoine communal (réfection de l'église, entretien des bâtiments communaux, programme de voirie...). De même, l'école, âme de la commune, reste notre priorité que nous mettons en œuvre par une coopération accrue entre les trois communes du RPI qui devrait d'ici peu aboutir à la création d'un restaurant scolaire commun basé à Brousse. C'est aussi dans ce cadre que nous nous investissons pour participer à une démarche éducative dans le domaine d'un approvisionnement en circuit court privilégiant des aliments locaux de qualité.



Le combat continue, avec vous, et grâce à vous.

Le Conseil Municipal vous souhaite à tous une bonne année 2022 et un retour à une certaine sérénité.

Sébastien Dugnas

*« Nous ne vivons pas, nous sommes conditionnés, endoctrinés, manipulés, pour n'être que des serviteurs d'un système. »*

*Pierre Rabhi*

### SOMMAIRE

- 2 - Informations pratiques et état civil
- 3 - Manifestations et vie locale
- 7 - Conseil municipal
- 11 - Vie communale
- 14 - Bon à savoir
- 15 - Nos associations
- 20 - Calendrier 2022

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Municipalité

#### Permanence du Maire

M. Sébastien DUGNAS reçoit le vendredi de 16h à 18h sur rendez-vous.

#### Permanences des adjoints

Marilyn ECHALIER, Gilles FOUGERE et Roseline GRAZON sont présents en mairie :  
Mardi de 15h à 18h  
Vendredi de 9h à 11h30.

### Horaires d'ouverture au public de la mairie

Mardi : de 15h à 18h  
Vendredi : de 9h à 11h30 et de 16h à 18h  
Tél : 04 73 72 23 79 Fax : 04 73 72 33 53  
Mail : brousse-mairie@wanadoo.fr  
Site internet : www.brousse63.fr

### Bibliothèque

Ouverte le mardi de 17h30 à 18h30.  
bibliotheque.brousse@orange.fr

## Nouveau site internet [www.brousse63.fr](http://www.brousse63.fr)

Depuis le mois d'octobre, le site Internet de la commune a changé. Sa présentation se veut plus moderne et plus intuitive. Il est hébergé par le conseil départemental du Puy de Dôme dans le cadre du dispositif appelé web63 et piloté par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT). Sur la page d'accueil, vous trouvez une rapide présentation de la commune, des actualités mises à jour régulièrement, des liens vers des partenaires institutionnels, une carte interactive puis les coordonnées et horaires de la mairie. De plus, en haut à gauche, un lien vers un menu qui donne accès aux différentes rubriques du site : Commune, Mairie services, École, Service public, Vie communale et Histoire locale et patrimoine.

Pour se connecter au site Internet de la commune c'est simple, vous tapez "commune de Brousse" ou "brousse63" dans le moteur de recherche que tout le monde utilise et le premier lien qui s'affiche est celui du site Internet de Brousse.

On ne peut pas détailler ici de façon exhaustive tout le contenu du site mais donner quelques exemples : Dans la rubrique "Commune" vous trouvez les comptes rendus de tous les conseils municipaux ou les horaires des permanences des élus. Dans "Histoire locale et patrimoine" des informations sur l'histoire de l'église de Montboissier par exemple. Dans "Cimetière" tout ce qu'il faut savoir sur la gestion des concessions. Nous sommes ouverts à toute proposition concernant le contenu du site, des corrections, des idées de rubriques utiles, etc... ●

## ÉTAT CIVIL

### Naissance

30 octobre à Thiers  
DEBIÈVRE Angus Jean Georges  
Fils de Florian et Amélie « Le Perrier »

### Mariages

14 août  
Laurence BASTIDE et Benjamin BOUSSARD  
18 septembre  
Morgane FAYOLLE et Alexandre MONTEL



### Décès et inhumations

Daniel MYE, décédé le 7 janvier à Issoire  
Gilles DUCROIX, décédé le 12 mars à Limoges  
Bernadette TEISSÈDRE veuve MOING,  
décédée le 14 mars à Brousse « Les Pradeaux »  
Pierre LAGARRIGUE,  
décédé le 2 avril à Charbonnières-les-Mines  
Yvette DAVID veuve FOURNIER, inhumée le 19 mai  
Rémi GOURCY, décédé le 2 septembre à Cunlhat  
Guy VAUDABLE,  
décédé le 13 septembre à Clermont-Ferrand  
Annette CHABROL veuve MITTELETTE,  
inhumée le 17 septembre  
Marie-Claire VAUDABLE épouse BOYER,  
décédée le 24 septembre à Lamontgie  
Anastasie TITAUD veuve DUCROIX,  
décédée le 30 septembre à Cunlhat  
Martine PRULHIÈRE veuve PAULON-HOSPITAL,  
décédée le 3 novembre à Issoire ●

### Cérémonies de l'année

#### Vœux et galette 2021

Chaque année, Monsieur le Maire profite d'un moment convivial devant une galette des rois et un verre de l'amitié, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune et pour présenter ses vœux à l'ensemble de la population. L'année 2021 a dérogé à la

règle compte tenu de la situation sanitaire. Nous espérons nous réunir à nouveau le 23 janvier 2022 à 15h à la salle des fêtes de Brousse. **Merci de nous informer de votre présence avant le 15 janvier 2022.** ●

#### 8 mai 2021

Ce 8 mai 2021, a été célébré le 76ème anniversaire de la victoire de la France et de ses Alliés sur l'Allemagne et la fin de la seconde guerre mondiale. Dès lors, il nous incombe de garder en mémoire le sacrifice de ceux qui ont combattu pour rendre sa liberté à la France. La cérémonie s'est encore déroulée en petit comité avec les élus, le représentant des Sapeurs-Pompiers de Saint-Jean-des-Ollières ainsi que quelques

enfants et habitants. Après le dépôt de gerbes, M. le Maire a transmis le message adressé par la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées puis la cérémonie s'acheva par la minute de silence. A l'invitation de M. le Maire, la petite assemblée s'est regroupée sous le préau de l'école pour le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité. ●

#### 11 novembre 2021

Le jeudi 11 novembre, l'heure était à la commémoration de la première guerre mondiale dont l'armistice fut signé en 1918. Tout d'abord à Montboissier puis dans le bourg de Brousse, la cérémonie s'est déroulée sous un doux ciel d'automne. Le conseil municipal, les Sapeurs-Pompiers de Saint-Jean-des-Ollières et quelques enfants se sont regroupés

pour déposer leurs gerbes au pied du monument. Puis M. le Maire a lu le message officiel de la déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Il a ensuite convié l'assemblée à respecter une minute de silence en l'honneur de tous les combattants. Un vin d'honneur a été proposé à tous pour clôturer la cérémonie. ●



### Le Centre Communal d'Action Sociale

Crise sanitaire oblige, le CCAS n'a pas pu organiser le traditionnel repas festif de fin d'année en 2020 pour nos aînés. Néanmoins, pas question de priver nos gourmands ! Aussi un colis composé de produits de qualité sélectionnés le plus localement possible, y compris à l'échelle communale a été offert à chacun des bénéficiaires à domicile par les membres du CCAS, un moment agréable de joie et de partage tout de même. Les personnes résidant en EPHAD ont également été visitées à leur tour par des membres du CCAS pour leur remettre leur valisette de gourmandises de Noël. Cette année encore, le CCAS a souhaité reconduire les séances d'activité physiques adaptées (1,50 euros la séance), et les ateliers d'expressions artistiques et créatives (2 euros) s'il y a assez de participants, tous les vendredis dès 14h, avec Véronique de l'association « sport et santé pour tous 63 » (06 75 26 42 69).

Soutenues par le CLIC et la Confédération des financeurs, ces séances sont ouvertes à tous et soumises aux règles sanitaires en vigueur ! Une réunion d'information a eu lieu en fin d'année 2021 afin de tenter de redynamiser et d'éviter l'essoufflement de cette activité pourtant appréciée à Brousse, mais victime des différents confinements et autres vagues du COVID 19. À cet effet, une communication sur la tenue de la réunion a été faite dans les communes alentours (Sugères, St Jean des Ollières, Condat les Montboissier, Auzelles, Egliseneuve-des-Liards) pour rassembler à Brousse de nouveaux éventuels participants. A suivre ! Le CCAS s'applique à continuer d'entretenir ce lien entre les participants et compte sur chacun pour convaincre ses connaissances de pousser la porte des Lilas et de se joindre aux autres. ●

### L'école

Cette année, Brousse compte dans son école une classe de 24 CM2 et une classe de 13 CM1. L'enseignement suit son cours mais en plus, cette année, les maitresses ont les projets suivants : Tous les deux mois une conteuse vient à l'école de Brousse pour lire des contes et histoires aux enfants. L'imagination et le rêve sont au rendez-vous. Trois séances de ciné même sont programmées. L'apprentissage de la natation est prévu à la piscine d'Ambert. Un projet sport d'initiation au basket sera possible grâce à l'intervention d'un animateur qualifié et au prêt de matériel par le club de Sauxillanges. Un voyage scolaire s'organise pour les enfants de l'école de Brousse, cette fin d'année destination Port Leucate dans l'Aude à coté de Perpignan. Les enfants vont apprendre et découvrir la

pêche à pied, les nœuds de marin et maquettes de bateaux, le char à voile, les herbiers du littoral et le cerf-volant et plein d'autres choses encore comme le « bien vivre ensemble » et le partage du quotidien avec leurs maitresses. Les participations de l'association des Parents d'élèves, des trois communes du RPI, et de la caisse des écoles permettront de soulager la charge financière des familles (reste entre 80 à 100 € de participation par enfant). Avant de finir l'année scolaire 2021/2022 la classe de CM2 visitera son futur collègue afin de se préparer à la rentrée en 6<sup>ème</sup>. L'association des Parents d'élèves propose aux enfants du RPI avec l'intervention d'un magicien, un spectacle de Noel qui se déroulera dans chacune des écoles. ●

### Syndicat intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIVU du RPI)

Le regroupement pédagogique compte 115 élèves. Les écoles des trois communes sont chacune composées de deux classes, et accueillent cette année 2021/2022 : 37 élèves sur l'école de Brousse, avec les niveaux de CM1 et CM2, 40 élèves sur l'école de Saint-Jean des Ollières, avec les niveaux de PS/MS/GS et CE1, 38 élèves sur l'école de Sugères, avec les niveaux de TPS/PS/MS/GS et CP/CE2. Cette année les copieurs ont été renouvelés. Cette dernière génération

de matériels loués permet une connexion wifi aux ordinateurs des maitresses et offre des copies couleur et du format A3 pour une même dépense. Un autre changement a eu lieu, (celui des trois livebox Orange) grâce auquel le SIVU a réalisé une économie budgétaire de plus de 50% en matière de télécommunication. Le protocole de désinfection et l'entretien des locaux est toujours d'actualité, l'état sanitaire national d'urgence perdurant. Cette année les enfants inscrits aux ateliers...

### Syndicat intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIVU du RPI) (suite)

.../... périscolaires pourront profiter de 7 périodes d'activités composées de 5 séances chacune. Les TAP des écoles de Brousse, Saint-Jean-des-Ollières et Sugères offrent aux enfants la découverte d'ateliers sur le thème du cuir, de l'art plastique, de la nature et de l'orientation, de la langue des signes française, de la réalisation de maquettes, de dessin et d'expression, de yoga, de la découverte des équidés, de sculpture, de photo-plasticité, de musique, et du potager à l'assiette. 70 élèves bénéficient cette année 2021/2022 du transport scolaire sur le RPI de Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères. Pour ce service, 4 bus ont été affectés pour accueillir 8 enfants à chaque navette. Les 4 lignes se ponctuent de 34 arrêts ceux-ci représentant 21 points de montée différents pour une distance parcourue de plus de 145 km. Les membres de la commission transport scolaire du SIVU du RPI ont travaillé sans relâche sur ce dossier afin d'apporter au Service des Transports de la Région une proposition répondant au mieux aux besoins des familles. Cette proximité et son bon fonctionnement sont essentiels à la sauvegarde de nos services sur notre territoire. Ce travail a permis d'offrir aux familles et aux enfants une rentrée scolaire dans les meilleures conditions, évitant le stress et l'angoisse qu'ont pu connaître leurs

camarades sur d'autres territoires du Haut-Livradois. Les Transports LAROCHE, connus de tous, n'ont pas remporté le Marché Transport Scolaire de notre RPI. Leur investissement sans faille nous amène à leur renouveler notre confiance et donc à continuer d'utiliser leurs services lors de voyages scolaires comme les déplacements piscine, cinéma etc... sous le nom de Cellier-Chevanet le nouveau propriétaire. Aujourd'hui les 4 lignes des circuits scolaires du RPI sont assurées par le transporteur « Bernard Voyages » du Puy-en-Velay.

Le projet de la restauration scolaire suit son cours, faute de postulant sérieux pour la reprise de la gérance de l'établissement commercial de Brousse. Le SIVU vient de créer un poste de cuisinier-gestionnaire pour sa cuisine centrale, en concertation avec les élus de Brousse. Les enfants du RPI bénéficieront de repas cuisinés sur place à Brousse avec des produits venant en partie de nos producteurs locaux et /ou bio en circuit court. Le tout supervisé par la commission restauration scolaire du SIVU. Il n'y a pas de changement quant aux lieux de la prise des repas de cantine. Les enfants continueront à fréquenter leurs lieux de restauration habituels. L'acheminement des repas sera assuré en liaison chaude. ●

#### POUR RAPPEL : L'inscription au service Transport Scolaire



La Tarification solidaire est un dossier instruit et géré par le Conseil Départemental qui propose des tarifs préférentiels et ou subventions aux familles qui leur en font directement la demande.



Pour profiter du service « transport scolaire », l'inscription est obligatoirement faite auprès du Conseil Régional et instruite par le service du Transport et de la Mobilité.



Le SIVU représentant les trois communes du RPI n'a pas de rôle décisionnaire en la matière, il n'est que force de proposition auprès du Conseil Régional. Le Syndicat n'a pas vocation à informer ou à accompagner les familles dans leurs démarches pour l'inscription de leurs propres enfants. Son investissement va au-delà de ses compétences dans le seul but de servir au mieux les usagers du service public rattaché au scolaire.

### La bibliothèque

Après une autre année difficile passée avec le virus, et malgré le protocole sanitaire toujours en vigueur, les bibliothèques ont pu se remettre à vivre normalement. La bibliothèque municipale de Brousse est ouverte gratuitement à tous, les mardis de 17h à 18h30. Sont à votre disposition, plus de 4000 livres, dont certains renouvelés régulièrement par la Médiathèque Départementale ainsi qu'un ordinateur pour vos recherches ou besoins divers. À votre demande, nous pouvons réserver des ouvrages provenant de tout le réseau (communes du Livradois Forez) et de la MD.



Vous pourrez les retirer à Brousse. Nous disposons de nombreux livres jeunesse, BD, et autres adaptés à notre jeune public. Aussi, toutes les trois semaines, les élèves de l'école ont l'opportunité d'en emprunter dans le cadre scolaire. Depuis juillet un "biblio libre" est installé dans

l'aubette à côté de la salle des fêtes. Une grande diversité d'ouvrages est à disposition pour adultes et enfants : des romans, documentaires, revues, BD, puzzles. Servez-vous, rapportez ou pas, ramenez-en d'autres, échangez des recettes, des idées, des poèmes ... Libre à vous dans ce "biblio libre" ! Devant le succès remporté, nous avons décidé de le laisser en place toute l'année. A leur grande joie, les élèves peuvent en disposer à chaque récréation. Projet 2022 : Nous envisageons de mettre en place un service de livres à domicile destiné aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès de Gazon Roseline au 04 73 72 27 71 après 18 h ou Guilly Brigitte au 06 99 47 91 95.

Départ du réseau de Cunlhat : nous remercions Séverine Dubois, responsable de ce réseau, pour son aide précieuse et agréable pendant toutes ces années. Bonne et heureuse année à tous. Les bénévoles de la bibliothèque : Roseline Gazon, Chantal Guillaumon et Brigitte Guilly. ●

### Fête de Brousse

Malgré les incertitudes sanitaires et climatiques, la municipalité a souhaité proposer aux habitants de Brousse une journée festive et conviviale. Les associations « Brousse et son Histoire », « La Sauce de Brousse » et « l'Association du Jumelage Brousse/Ville-le-Marclet » ont accepté le défi avec enthousiasme. La matinée du 4 juillet, jour de la sainte Berthe, a démarré très tôt par un marché de producteurs et d'artistes locaux, malheureusement interrompu par un orage magistral. Après la messe de 11h, l'association des Conscrits a déposé la traditionnelle gerbe de fleur devant le monument aux morts. À midi, près de 80 personnes se sont réunies autour d'un repas confectionné par Cécile Jugue, habitante de Montméat et traiteur aux Martres de Veyre (Midi'nettes). Les convives ont pu se régaler avec une paella, au gré d'entractes musicaux très appréciés. En effet, le groupe « les Boucs et Miss Hair » (dont Samuel, l'un des membres est habitant du Champel) rejoint à la batterie pour quelques morceaux par le jeune Antoine Moncriol, (également habitant du Champel), a su répandre sur notre assemblée un air de fête. Tout au long de la journée, les bénévoles se sont relayés afin de



proposer l'incontournable buvette et l'après-midi les enfants ont investi avec entrain la structure de jeu gonflable. Un bon repas, de la musique, de la bonne humeur, de l'entraide, des rires d'enfants : tous les ingrédients étaient présents pour passer une bonne journée. Le souhait des organisateurs était que cette fête soit la plus locale possible. Objectif atteint ! Nous remercions tous les bénévoles qui ont œuvré dans la précipitation pour que cette journée soit réussie et nous remercions toutes les personnes qui ont affronté les intempéries et le COVID pour venir faire la fête à Brousse. ●

## Décisions du Conseil Municipal

### CM du 23 /10/2020

- Investissement Voirie 2020. Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise Colas pour un coût de : 89 494, 00 € HT soit 107 392,80 € TTC.
- Convention pour les médiathèques – Validation de la gestion des bibliothèques du réseau ALF établie entre la commune et la communauté de Communes Ambert Livradois Forez.
- Convention d'expérimentation médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.
- Installation antennes téléphonie mobile : autorisation de signatures pour deux antennes relais prévues sur le territoire.
- Investissement 2021. Choix de l'architecte (maître d'œuvre) pour les travaux de rénovation à l'intérieur de l'église.
- Echange de terrains au lieu- dit Champel.
- Enfouissement des réseaux électriques et Télécom au village de Fougères. Le reste à charge de ces travaux est estimé environ à 9 500 €. Le conseil municipal a voté à l'unanimité contre cette prise en charge financière.
- Décisions du Maire. Validation des devis des Ets Caillot. - Acquisition de 6 radiateurs : 913,82 € HT - 1 096,58 € TTC - Fourniture petits équipements : 266,97 € HT - 320,36 € TTC.
- Décision modificative sur le budget communal. Prise en charge du devis des Ets Caillot pour 1 100 €.

### CM du 11/ 12/2020

- Modification du taux d'honoraires de la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation intérieure de l'église de Brousse.
- Programme d'investissement 2021. Validation de l'estimatif des travaux de l'église pour la somme de 95 312,00 € (85 100 € de travaux et 10 212,00€ d'honoraires). Des subventions sont sollicitées auprès de la DETR, le FIC et la région Auvergne Rhône Alpes.
- Programme d'investissement : demande de subventions pour les travaux de l'église comprenant l'électricité, la ventilation, la peinture et le chauffage. Plan de financement : - Subvention DETR : 28 594,00 € - Subvention FIC (25%) plus le coefficient départemental de solidarité de 24 066,00 €.

- Subvention Régionale (25%) Bonus relance : 23 589,00 € - Part communale : 19 063,00 €
- Motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire amont.
- Accompagnement des communes dans la gestion des déchets organiques. Madame Roseline Grazon est désignée comme référente.

### CM du 06/01/2021

- Programme d'investissement 2021. Validation de l'avant-projet définitif. Plan de financement et demandes de subventions FIC, DETR et Région. Montant établi par Mme Duploux-Jalicon, Architecte pour un montant de 85 100,00 € HT.
- Pouvoirs de Police. Arrêté à prendre en opposition au transfert de pouvoirs de police du maire à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez concernant sa compétence sur la collecte des ordures, l'assainissement, la voirie et l'habitat.
- Demande de révision du PLUI de Cunlhat. Requête portant sur l'aménagement de parcelles et sur les bâtiments de type « grange » attenants aux habitations, sans vocation agricole.
- Echange de parcelles- section Espinassier.
- Création du comité de pilotage « Reprise de commerce / restauration collective et désignation de ses membres.
- Désignation d'un référent patrimoine et culture.
- Désignation des membres de la section « d'Ailloux et Autres ».

### CM du 25/02/2021

- Présentation par le Conseil Départemental des pistes d'amélioration pour le parcellaire agricole. Options envisagées pour un regroupement de parcelles : aménagement foncier et échanges amiables.
- Validation de décisions du Maire :
  - 1) signature devis établi par la Sté Solution Dépannage pour l'acquisition d'un nouvel équipement informatique pour un montant de 847,50 € HT soit 1 017,00 € TTC
  - 2) signature devis des Ets Orona pour dépannage de l'ascenseur pour un montant de 681,60 € HT soit 817,92€ TTC.
  - 3) adoption de l'avenant au devis de JLM Déco pour les

### Décisions du Conseil Municipal (suite)

travaux de réhabilitation du bar/restaurant pour un montant supplémentaire de 165,59 € HT soit 198,71 € TTC.

4) adoption de l'avenant au devis de l'entreprise Morel également pour le bar pour un montant supplémentaire de 1 000,00€ HT soit 1 200€ TTC.

- Acquisition de matériel informatique. Validation du devis de la Sté Solution Dépannage. Dépense imputée en section d'investissement.
- Réhabilitation du bar/restaurant. Validation des avenants.
- Présentation du compte administratif 2020.
- Report du vote du compte administratif et du compte de gestion.
- Autorisation d'engagement d'une dépense d'investissement préalablement au vote du budget 2021.
- Désignation de deux référents pour l'opération « compost ».
- Présentation de l'étude d'inventaire des zones humides sur la commune.

#### CM du 02/04/2021

- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2020.
- Affectation du résultat d'exploitation 2020 au BP 2021.
- Validation des subventions 2021 aux associations.
- Vote des taux d'imposition. Le taux 2020 de la TFB qui est de 20,48% sera ajouté à celui de la commune. Taux des taxes fiscales pour 2021 :
  - taxe foncière sur le bâti : 29,13% (20,48% + 8,65%)
  - taxe foncière sur le non bâti : 69,23%.
- Vote du budget communal 2021.
- Demande de subvention à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) concernant le projet de rénovation intérieure de l'église de Brousse.
- Constitution d'une servitude de passage en terrain privé à Montboissier.
- Validation de la modification des statuts du SIVU.

#### CM du 12/05/2021

- Investissement : projet de rénovation de l'intérieur de l'église de Brousse. Entreprises retenues par la commission d'appel d'offres :
  - lot Enduit intérieur/Ouvrage décoratif : Entreprise

Samarkande Sarl

- lot Vérification couverture, zinguerie : Entreprise Viallard

- lot Electricité : Entreprise Morel.

- Acquisition et pose d'un défibrillateur. Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'entreprise retenue par la Com-Com Ambert Livradois Forez soit l'entreprise Sodiad SAS.

Le coût avec armoire extérieure et électrodes s'élève à 1 429 € HT soit 1 714,80 € TTC. Le coût de l'installation et de la connexion effectuées par l'entreprise Morel est de 180 € HT soit 216 € TTC. Le contrat de maintenance établi par la société Sodiad portera la redevance annuelle à 75 € HT soit 90 € TTC. Le défibrillateur sera installé à l'extérieur de la salle des fêtes, côté cour.

- Déclassement du domaine public communal (ancien chemin d'Espinassier).

- Demande d'échanges de parcelles à Espinassier.

Convention de servitudes ENEDIS. Approbation et autorisation de servitudes. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique par l'enfouissement du réseau, la société ENEDIS doit intervenir sur plusieurs parcelles communales. La commune concède à ENEDIS un droit de servitude selon les modalités d'une convention. Une indemnité unique et forfaitaire sera versée par ENEDIS à la commune en compensation, à savoir : parcelle AX 36 au lieu-dit Montaigut : 196 €, parcelle AE 156 au lieu-dit la Bregère : 180 €, parcelle AZ 114 au lieu-dit la Potarde : 196 € et parcelle chemin de Montaigut : 20 €. Cette indemnité sera versée qu'après régularisation de la convention de servitudes par acte notarié dont les frais dudit acte seront pris en charge par ENEDIS.

- Composteur. Information sur l'installation du bac pour le tri des végétaux au cimetière de Brousse.

#### CM du 17/06/2021

- Convention de servitude ENEDIS. La commune de Brousse concède à ENEDIS un droit de servitudes, selon modalités de convention sur la parcelle AX 130 au lieu-dit Fougères. Une indemnité unique et forfaitaire sera versée par ENEDIS à la commune en compensation à savoir : 156 €.



## Décisions du Conseil Municipal (suite)

- SIAEP d'Auzelles : présentation et approbation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau.
- Plan de relance FIC 2021. Inscription des travaux complémentaires pour l'église. La réfection du toit côté chapelle fera partie d'une seconde tranche de travaux. Le conseil valide le devis de l'entreprise VIALARD, pour un montant de 3 895,58 € HT.
- Echange de terrains à Espinassier (FOUGERE).
- Echange de terrains à Espinassier (POINTUD).
- SIEG. Maintenance entretien de l'éclairage public et illuminations festives.  
Cotisation annuelle de 2 469,55 €.
- Location du Bar/Restaurant.  
Convention d'occupation précaire et temporaire.
- Transports scolaires : l'entreprise locale n'a pas obtenu le marché suite à l'appel d'offres réalisé par la région Auvergne Rhône Alpes. M. le Maire craint que cette décision conduise inévitablement à dégrader la qualité du service rendu aux enfants du RPI, à supprimer des emplois locaux et à terme à la fermeture des entreprises implantées depuis des décennies sur le territoire. Le conseil exprime son inquiétude et interpelle M. le Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Ecologique et sollicite le service de l'Etat pour qu'ils puissent étudier l'éventualité d'une remise en cause du résultat de cet appel d'offre.
- Avenant 1 – Travaux voirie communale – programme 2020 : Suite à la délibération du 20 octobre 2020 relative à l'attribution du marché et la validation par la commission d'appel d'offres, monsieur le Maire indique que les travaux ont débuté et qu'il est nécessaire d'approuver un avenant attribué à l'entreprise COLAS Rhône-Alpes-Auvergne. En effet, il est apparu des dégradations plus importantes en raison des conditions hivernales. Montant initial travaux HT : 89 494,00 - Avenant 1 HT : 6 437,50 € - Nouveau montant HT : 95 931,50 € - TTC : 115 117,80 €. Le conseil approuve l'avenant pour le marché travaux de voirie 2020.

### CM du 10/09/2021

- Information des décisions du Maire. Validation et signature du devis de l'entreprise GIRON pour l'installation d'une électrovanne. Montant du devis : 445,83 € HT soit 535,00 € TTC.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez. Approbation du conseil.
- Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy de Dôme – SIEG. Approbation du conseil.
- Echange de parcelles à Espinassier. Nouveau projet après retrait d'une précédente délibération.
- Décisions modificatives sur le budget communal 2021 en section investissement.
- Acquisition de téléphones pour la salle des fêtes et l'école. Devis de l'entreprise COPRA SAS MP' Electroservice à Sauxillanges pour 80,09 € TTC. Le crédit nécessaire à cette acquisition est disponible sur le budget communal 2021.
- Désignation d'un élu référent à l'accueil. Après délibération Christian Bonnet a été désigné référent à l'accueil des nouvelles entreprises et nouveaux habitants.
- SIVU du RPI : approbation de la modification du règlement intérieur du temps d'activité périscolaire. Règlement applicable à la rentrée de septembre 2021 et approbation du projet de convention de prestations de services. Restauration scolaire.
- Motion SANOFI. Approbation par le conseil de la motion validée par la COM COM ALF.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association La Sauce de Brousse suite à l'organisation de la fête de Brousse de 220,00 €. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Jumelage Brousse/ Ville le Marcelet suite à l'organisation de la fête de Brousse de 160,00 €.
- Projet d'investissement 2022-2024 : pour 2022 un programme de voirie communale – pour 2023/2024 rénovation du bâtiment de la Poste (salle associations, appartement communal). ●

**Décisions du Conseil Municipal (suite)****Les finances****DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT – ANNÉE 2021**

DÉPENSES - CHAPITRES	BP 2021
011 – Charges à caractère général	155 850,00 €
012 – Charges de Personnel	111 349,20 €
014 – Atténuations de charges	8 180,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	52 581,36 €
66 – Charges financières	1 549,70 €
67 – Charges exceptionnelles	1 355,00 €
042 – Opérations d'ordre	1 990,97 €
023 – Virement à l'investissement	6 820,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>339 677,00 €</b>

RECETTES - CHAPITRES	BP 2021
70 – Produits des services	10 060,00 €
73 – Impôts et taxes	96 000,00 €
74 – Dotations et participations	143 245,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	5 300,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
77 – Produits exceptionnels	70,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	5 000,00 €
002 – Résultat antérieur	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>339 677,00 €</b>

**Le total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 339 677,00 €**

**DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENTS - BUDGET 2021**

Les principaux investissements de l'année 2021 sont les suivants :

- Remboursement de l'emprunt : 14 751,44 €
- Acquisition de matériel de bureau et informatique : 1 097,09 €
- Acquisition d'un défibrillateur : 1 714,80 €
- Réhabilitation du dernier commerce communal (RAR 2020) : 36 911,38 €
- Programme de voirie 2020 réalisé en 2021 : 119 352,38 €
- Rénovation intérieure de l'église de Brousse : 100 518,00 €

Les principales recettes d'investissements de l'année 2021 sont les suivantes :

- Subventions sur travaux d'investissement (DETR, FIC, Région) : 143 759,00 €
- Remboursement FCTVA : 20 272,64 €
- Report d'excédent d'investissement : 69 969,34 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 43 990,77 €

**Le total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 303 562,39 € ●**

### Travaux de voirie 2020 réalisés en 2021

Cette année encore, la municipalité a poursuivi son programme de rénovation de voirie, avec M. PERRUFEL comme Maître d'œuvre. Coût total des travaux : 119 352,38 € - Subventions perçues : 51 313 € - restant à la charge de la commune : 68 039,38 €. Avant l'exécution des travaux de voirie proprement dit, il a été réalisé un curage des fossés proches des secteurs concernés. Ces travaux ont été réalisés par la société COLAS, et se sont déroulés dans les secteurs suivants :

Carrefour de Champ-martin (enrochement, élargissement et réaménagement), 2 tronçons sur le chemin de Montméat, après le ruisseau en venant du Bourg, et du carrefour à la sortie du hameau, en direction de Champ-martin et jusqu'à la piste en terre, le chemin allant de Montboissier, à La Praderie et jusqu'à Laire, le tronçon Issard – Les Pradeaux, le chemin du Perrier, le tronçon entre Bouteix et Fleury, le réaménagement des voies en enrobé à Lachamp. ●



#### Enrobé

En plus de ces travaux, une équipe de bénévoles, qu'il s'agisse de la main d'œuvre (12 personnes présentes), du matériel (véhicules, camion, tracteur et dameuse) ou de la logistique inhérente à cette opération, a assuré le traditionnel rebouchage des trous les plus importants. Cette année, ce sont 7 tonnes d'enrobé à froid qui ont été étalées le samedi 6 novembre, dans les hameaux suivants : entre Issard et Laire, Champ-martin, Espinassier (sur la coursive), Les Bongats, Le Communal, Guimot, Authérat, Le Moulin du Gros Loup, Laval, Le Moulin de Veyrial, entre Lachamp et Lairauroux, Bouteix, Le Champel et Les Combes Basses. ●

#### Passerelles sur sentiers de randonnée (suite et fin)

En juillet 2021, notre employé communal accompagné d'un adjoint a terminé la réhabilitation de la passerelle située sur le sentier pédestre, entre Veyrial et Jalennes. Cette passerelle était la dernière à restaurer, elle clôture ainsi le programme de rénovation lancé en 2020. ●



#### Les Lilas : le projet est ajourné

Après le désistement de notre candidat à la reprise de notre bar restaurant au mois d'octobre 2020, sans découragement, nous avons continué notre quête d'un repreneur. Une candidate semblant compétente et motivée s'était proposée. Malheureusement le projet n'a pas abouti comme nous l'espérions. Il y a encore un climat frileux dans le secteur de la restauration, compte tenu de la situation sanitaire, que l'on ne peut occulter. Parallèlement, l'urgence à proposer des repas de cantines de qualité pour nos écoles semble se confirmer.

C'est pourquoi, nous avons choisi, dans un premier temps, de prioriser la restauration collective en attendant que la situation sanitaire s'améliore. Le SIVU du RPI (Brousse, Saint- Jean des Ollières, Sugères) portera donc le projet d'employer un cuisinier qui confectionnera à Brousse les repas des élèves des 3 communes. Nous n'abandonnons pas notre projet de réouverture de notre bar-restaurant, nous l'ajournons seulement à un avenir meilleur. ●

### **Cimetière communal : Suite de la procédure lancée pour la reprise des concessions en état d'abandon.**

Pour rappel, une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon a été décidée par le Conseil municipal et sera engagée par la Mairie, courant 2022, pour répondre aux besoins de continuité d'inhumation au cimetière. Elle durera 3 ans au total. Un état des lieux des concessions remplissant les 3 critères requis (plus de 30 ans révolus d'existence, dernière inhumation datant de plus de 10 ans, et état d'abandon avéré), a été effectuée à l'automne 2021 sur place, par M. le Maire, accompagné d'une élue. Des panneaux d'information ont été installés sur les concessions concernées, avant la Toussaint, pour inviter les familles à se manifester en Mairie. À cela s'ensuivra différentes étapes : Un procès-verbal sera rendu public par voie d'affichage et notifié aux représentants identifiés de la famille par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, afin de leur signifier la nécessité de rétablir un bon état d'entretien. Une liste des concessions constatées abandonnées sera tenue par le maire. Si aucun acte d'entretien avéré n'est noté, au terme de 3 années, un

nouveau Procès-verbal de constat d'abandon sera établi et les intéressés seront avisés des mesures envisagées par la Mairie. Le Conseil municipal se prononcera à nouveau à ce moment-là pour décider définitivement de la reprise ou non de la concession et la reprise effective du terrain par la commune sera prononcée par arrêté du maire dont notification et publicité seront assurées. C'est alors seulement que seront retirés les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur l'ex concession. Il sera procédé à l'exhumation des dépouilles pour les réunir dans un cercueil et les faire aussitôt à nouveau inhumer dans un emplacement du même cimetière expressément réservé à perpétuité par arrêté et aménagé en ossuaire. Les noms des personnes seront consignés dans un registre public. Cette procédure est longue et exigeante tant juridiquement, administrativement que techniquement. Mais elle est indispensable pour garantir le plus grand respect du souvenir de nos défunts. ●

### **Travaux de réfection de l'église**

Des peintures et enduits se dégradent fortement suite à plusieurs infiltrations sur le toit de la nef et celui de la chapelle Nord. Il était donc urgent de procéder à la sauvegarde de notre patrimoine commun, et sous la Maîtrise d'œuvre de Delphine DUPLOUY-JALICON, Architecte, les travaux ont débuté au mois de septembre 2021. Un suivi du toit de la nef et une reprise du toit de la chapelle Nord, avec réfection totale des zingueries, ont été réalisés par l'entreprise Verne Charpente. Les enduits et peintures les plus abîmés ont été repris par l'entreprise Samarkande, dont nous tenons à souligner la qualité du travail réalisé, reprenant et sublimant l'existant, dans le pur respect de l'architecture d'époque. Enfin, l'électricité du bâtiment a été entièrement rénovée par la société Morel Electricité. Tous les luminaires ont été changés, l'église a été sonorisée, un système de chauffage radiant a été installé, et, une VMC a été mise en place afin d'assainir l'intérieur du bâtiment. Ces travaux ont donné une seconde jeunesse à l'intérieur de l'église, lui rendant ses couleurs d'antan. Coût des travaux et honoraires : 105 192,70 €. Subventions sollicitées : 71 121,00 € (FIC, DETR et Région). Reste à charge pour la commune : 34 071,70 €. ●



Francesca aux petits soins pour nos angelots



## Antennes de téléphonie mobile

Depuis le mois de mars 2021, deux antennes de téléphonie mobile 4G ont été installées sur la commune, une aux Pradeaux, l'autre entre les hameaux du Coudert et des Bongats, au carrefour de la D250 et de la D263. Ces projets découlent d'un accord passé en 2018 entre le gouvernement, l'ARCEP (Autorité de Régulation des communications électroniques) et les opérateurs de téléphonie mobile, celui-ci est contraignant. L'objectif est de réduire les zones blanches, c'est à dire les zones où le téléphone mobile ne capte pas. Chaque année, sur demande des collectivités locales (surtout les communes) et avec l'appui de l'ARCEP, un arrêté ministériel fixe la liste des antennes qui devront être installées, ainsi que leur localisation et les opérateurs qui devront y participer. Ces derniers doivent s'exécuter sous peine de sanctions. Suite à plusieurs courriers de la mairie de Brousse à Orange et au Sous-Préfet pour signaler la mauvaise qualité de la couverture sur la commune, ces deux antennes ont été mises au programme national de réduction des zones blanches. Pour ces emplacements, les autres opérateurs (SFR, Bouygues, Free, etc.) n'ont pas souhaité installer de matériel sur les pylônes. Étant donné le faible nombre d'abonnés potentiels, ce n'est pas rentable pour eux et ils préfèrent louer les installations à Orange. Actuellement, ces antennes ne sont pas équipées pour émettre en 5G. Le choix des emplacements a été fait en concertation avec les techniciens d'Orange en fonction des contraintes techniques, besoin du réseau électrique, de la meilleure couverture possible mais aussi de la disponibilité des terrains. Un bureau d'étude a été engagé pour coordonner les travaux et deux terrains choisis pour leur implantation. En mars, une entreprise sous-traitante de l'entreprise sous-traitante d'Orange pour ce genre de travaux a donc procédé au montage des pylônes. Il faisait très mauvais temps durant cette

période, un grand merci à eux, d'autant plus que ces ouvriers venaient de très loin, de très très loin. Depuis la mise en service de ces deux antennes, ainsi que de celle



située sur la commune de Saint Quentin sur Sauxillanges, début juillet 2021, la couverture réseau mobile s'est bien améliorée. Désormais, chacun peut utiliser son téléphone portable avec plus de continuité lors des déplacements ou chez lui. Mais, même si ces bijoux de technologies, très prisés par nos jeunes, coûtent, pour les plus récents, le prix d'un broutard croisé salers charolais, il restera quelques zones blanches. Le technicien d'Orange interrogé fait remarquer que le secteur est tellement vallonné qu'il faudrait beaucoup plus d'antennes pour couvrir vraiment tout le territoire de la commune. La définition des zones blanches reste floue. Certaines applications proposent des cartes de ces zones, elles tiennent souvent uniquement compte du centre des bourgs. Il est bon de rappeler que, en cas d'urgence, dans un secteur où le téléphone mobile ne capte pas, vous pouvez composer le 112. Si ça ne capte pas et que vous avez oublié la clé de 19 à l'atelier, ne faites pas le 112.

Donc bonnes communications téléphoniques mobiles à tous, les antennes seront entretenues régulièrement, mais n'oubliez pas aussi de parler à vos voisins et amis de vive voix. ●

**Ces deux installations ont été entièrement financées par Orange : pylône, antennes, raccordement électrique, clôtures, chemin d'accès, etc. Aucune dépense n'a été engagée par la commune de Brousse ni par une autre collectivité territoriale.**

**Comment ça marche ?** : Au sommet des pylônes se trouvent trois antennes qui couvrent chacune 120°, ça fait donc 360°. Toujours en haut des pylônes, il y a une antenne parabolique qui est tournée vers le relai situé vers Saint Quentin sur Sauxillanges. Celui-ci est relié au réseau par des fibres optiques. Lors d'un appel, les ondes transportant votre voix, vos messages ou vos données internet vont de votre téléphone vers l'antenne la plus proche puis vers l'antenne de St Quentin et enfin dans les réseaux en fibre optique jusqu'à des centraux situés à Clermont-Ferrand. Là, les messages reprennent le chemin inverse vers le téléphone mobile de votre interlocuteur.

## Consignes de tri

# 100% des papiers et emballages en vrac dans le bac jaune.



AMBERT  
LIVRAVOIS  
FOREZ



**Les papiers et cartons**

JOURNAUX, PUBLICITES, MAGAZINES,  
LIVRES, CATALOGUES,  
CAHIERS, ENVELOPPES, SACS.





**Tous les emballages en carton**

BRIQUES  
CARTONNETTES  
BOÎTES





**Tous les emballages en plastique**

POTS, BOÎTES, BARQUETTES...  
SACS ET FILMS PLASTIQUES  
FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES





**Tous les emballages en métal**

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES,  
BLISTERS MÉDICAMENTS...  
BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS,  
CANETTES, TUBES.





**PAS DE VERRE DANS CE BAC !**

Astuces et conseils sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr)

**ENSEMBLE TRIONS PLUS**  
ET RÉDUISONS NOS DÉCHETS EN LIMITANT NOS EMBALLAGES

Depuis le 1er mai dernier, 100% des emballages papiers et plastiques sont recyclables. Avec ces nouvelles consignes, le service des déchets de la communauté de commune d'Ambert Livradois Forez avait pour objectif de passer de 3,5Kg/hab/an à 7,3kg/hab/an de déchets triés. Or, nous en sommes à 11. Cela est donc tout à fait encourageant. Cependant, revers de la médaille, nos bacs jaunes ne sont plus suffisants. La tournée de ramassage ayant lieu le jeudi après-midi, les bacs débordent dès le lundi suivant. Le service de ramassage des ordures, conscient du problème signalé à plusieurs reprises, assure qu'il a pris « le problème à bras le corps », selon sa propre expression. Il réfléchit à une réorganisation et optimisation des tournées de ramassage. Affaire à suivre... ●

## Décharge sauvage : toujours des incivilités !

Le terrain sectional, à l'entrée de Montboissier, sur la route de Sauxillanges, est à l'origine destiné à recueillir les déchets verts des habitants (déchets de tonte, branches, feuilles, sciure...). Malheureusement, certains indécents viennent y déposer des gravats, des vieilles fenêtres, des vieux meubles et autres déchets normalement destinés à une déchetterie. L'entrée du village est devenue un dépotoir et donne non seulement une triste image de notre commune mais en plus constitue une pollution inacceptable. Faudra-t-il sanctionner pour que cela cesse ? ●



## La sauce de Brousse

---

### 2021

Nous sommes tous attristés par le décès brutal de Marie Claire Vaudable. Son sourire, son rire communicatif et son joyeux allant vont nous manquer. Nous sommes aussi atteints par les départs de Gilles Sebaux et de Gilles Laboureyras avec qui nous avons partagés de bons moments au sein de notre association et qui cette année ont quitté La Brousse pour le Pays des Grands Esprits. Nos pensées les accompagnent tous les trois. Notre association a participé à l'organisation et au bon déroulement du repas de la fête de Brousse le 4 juillet 2021 en assurant le service à table. L'ensemble de l'organisation de cette journée a été partagé entre les associations de Brousse « Brousse et son histoire », « Le Jumelage Brousse Ville-le-Marlet » ainsi que les membres du conseil municipal et en bonne entente avec la traiteuse de Montméat. Ce fut une journée appréciée, propice aux rencontres et aux retrouvailles par ces temps de distanciations sociales. La rando semi-nocturne du 30 Juillet 2021 était notre soirée traditionnelle de l'été (10 ans). Suite aux mesures sanitaires, nous avons été contraints de limiter la participation à 49 personnes, et la soupe à l'oignon s'est transformée en repas à l'assiette, qui sur une chaise, qui sur une bordure, qui sur les genoux de sa voisine... Mais le quota a été atteint et la convivialité et la bonne humeur furent de la partie.

### À retenir pour 2022 :

Vendredi 21 janvier 2022 à 20H

L'Assemblée Générale de notre association se tiendra à la salle des fêtes de Brousse. Tout un chacun voulant participer à nos activités, apporter des idées, des savoir-faire ou histoire de prendre la température y est convié. L'AG se terminera sur un partage convivial.

Week-end du 25-26-27 février 2022 :

EXPOSITION Salle des fêtes.

Suite au constat qu'un certain nombre de personnes s'exprimaient de façon artistique et individuelle sur notre commune, a émergé l'idée d'une « Rencontres et Partages de Passions » et de créer ainsi du lien entre la créativité et l'imaginaire des habitants de Brousse par l'entremise de ces artistes. Nous proposons, ce week-end-là, une exposition des artistes amateurs et anonymes de Brousse intitulée « Âmes d'Artistes ». Pour l'heure (10/09/21) nous nous engageons à prendre contact avec chacun des artistes que nous connaissons, mais certains restent encore certainement dissimulés dans les broussailles de notre terroir. Nous les enjoignons à nous contacter au plus tôt pour faciliter le travail de préparation et d'organisation. Les supports d'expression : dessins, peintures, couture, confections, collages, savons, produits de beauté, artisanat d'art et autres. Contacts : Bernard : 04-73-72-64-58 ou Yvette : 04-73-72-48-86.

Vendredi 05 août 2022 : 11ème Rando Semi-Nocturne

L'attrait et le succès de cette manifestation et de sa fameuse soupe à l'oignon ne s'épuisent pas, c'est pour le plaisir qu'elle est reconduite avec enthousiasme.

Samedi 15 octobre 2022 : Dîner Spectacle.

Un excellent repas bien présenté avec un tantinet de « Classe » et un tantinet de « Bonne Franquette ». Un concert avec le duo « ON VIENT CHEZ VOUS » autour de la chanson française, de la chanson engagée, des textes originaux, du charisme, une voix chaude et puissante et des sketches à l'humour caustique. Bref ! Une bonne et agréable soirée pour préparer l'hiver et méditer sur notre avenir. ●

### Association des Parents d'Elèves

#### Une Année vient de s'écouler pour l'Association des Parents d'Elèves !!!

Au vu du contexte sanitaire, l'année scolaire 2020-2021 n'a pas pu se clôturer par la Fête des Ecoles ainsi que la buvette et le snack de l'APE. Cette année fut cependant très appréciée avec un planning bien chargé. Nous avons pu vous proposer différentes activités : Tripes à emporter sur commande, 4 commandes Gâteaux BIJOU, Vente de sapins, crêpes & galettes, Vente de chocolats Jeff de Bruges pour Pâques, Marché aux plants sur commande, Tombola de l'été. Grâce aux différentes manifestations, l'APE a participé financièrement aux transports dans le cadre de projets pédagogiques des trois écoles et a également pu offrir



en Juin dernier des calculatrices à nos 12 CM2 qui ont quitté le RPI pour une rentrée au collège en Septembre. Nous avons prévu de reprogrammer le spectacle de Noël en fin d'année scolaire, mais nous avons dû nous résigner suite à l'interdiction de mélanger les classes. Un grand merci à tous les parents, grands-parents, maîtresses, familles, amis, élus, habitants des trois communes... et à tous les gourmands qui ont répondu présent cette année. Mi-septembre a eu lieu l'Assemblée générale de l'APE, mais qu'est-ce que c'est ? L'assemblée générale est un moment important permettant de désigner les membres du bureau et le conseil d'administration, de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les projets à venir. Elle permet à chaque parent d'être informé et de se sentir véritablement acteur de la vie de l'école. L'A.P.E est

constituée de parents bénévoles unis pour organiser des manifestations permettant le financement de diverses activités scolaires (sorties & matériel). Les fonds récoltés profitent directement aux enfants. Ce financement favorise l'accès à la culture, aux arts et aux sports, enrichissant les savoirs et les supports d'apprentissage proposés à chaque enfant. Un appel a été lancé auprès des parents d'élèves désirant s'investir ponctuellement ou activement dans l'association et nous avons élu le Conseil d'administration et le Bureau. Voici ci-dessous et à titre indicatif le calendrier prévisionnel de cette nouvelle année scolaire.

#### Calendrier Prévisionnel 2021-2022

##### Dimanche 26 Septembre

Journée des associations – St Jean des Ollières

##### Jeudi 11 Novembre

Tripes – St Jean des Ollières

##### Décembre

Vente de Sapins, Crêpes & Galettes, Marché Noël – St Jean des Ollières

##### Samedi 12 Février

Loto – Sugères

##### Début Avril

Commande Chocolat Pâques Jeff de Bruges

##### Dimanche 8 Mai

Marché aux Plants – Sugères

##### Fin Juin / Début Juillet

Fête des écoles du RPI & Snack, Buvette de l'APE

##### 4 Commandes de Gâteaux Bijou

Septembre – Décembre – Mars – Juin ●



### Brousse et son Histoire

Unis par l'attachement à leur terroir et à son Histoire, les membres de l'Association ont les yeux tournés résolument vers cette nouvelle année 2022. Les activités mises en sommeil par cette longue crise sanitaire : les sorties découvertes, les chantiers participatifs, les recherches thématiques, les organisations d'exposés et surtout les moments de

visite guidée du moulin de Fleury ont été l'occasion de repartir du bon pied et de renouer avec notre dynamique de groupe. Les recherches et les sujets traités par notre Association, depuis sa création en 2017, sont consultables en ligne sur le site internet officiel de la



Église de Montboissier

convivialité à partager vont repartir de plus belle. Lors de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2021, des rencontres mensuelles ont été programmées le deuxième samedi de chaque mois à 17h30, à la salle de la « Buvette ». De plus, notre Association va participer au recensement du petit patrimoine organisé par la Communauté de Commune Ambert Livradois Forez. Le nettoyage de l'Eglise de MONTBOISSIER fin juin et la



Le moulin de Fleury

commune, rubrique "Histoire Locale et Patrimoine ». Si vous souhaitez participer à nos activités, nous vous accueillerons les bras ouverts. Nous recherchons des documents ou des photos qui touchent à l'Histoire de notre commune : scènes de la vie rurale d'autrefois, les moulins, les scieries, le bâti disparu, etc. Tous les documents mis à notre disposition sont numérisés et restitués à leurs propriétaires. Nous serions également heureux de pouvoir recueillir vos mémoires orales sur...



Le moulin de Fleury

## NOS ASSOCIATIONS

### Brousse et son Histoire (suite)

.../... les sujets qui vous tiennent à cœur. Le bureau et les membres de l'Association vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Courriel : [broussetsonhistoire@orange.fr](mailto:broussetsonhistoire@orange.fr)

Nous avons une pensée pour notre amie Marie-Claire BOYER, qui nous a quittés. Le Président, René AUJARDIAS

PS : A noter dans vos agendas : du 30 avril 2022 au 08 mai 2022, dans l'église Saint Martin, du bourg de Brousse : Exposition sur « L'Abbé Bonhomme », visibilité du corbillard, présentation des travaux réalisés dans l'église. Le programme détaillé de cette manifestation sera diffusé ultérieurement. ●



### Sapeurs-pompiers

Le Centre de Première Intervention de Saint-Jean-des-Ollières recrute des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Nous sommes une équipe de 13 Sapeurs-Pompiers Volontaires et intervenons sur les secteurs des communes de Saint-Jean des Ollières, Fayet le Château et Brousse. La présence d'une caserne en milieu rural est primordiale pour le bien de tous. Envie d'action ? Envie de vous sentir utile ? Envie de découvrir le monde des sapeurs-pompiers ? Vous avez entre 16 ans et 60 ans, Vous avez envie de donner de votre temps pour aider d'autres personnes, et vivre une expérience hors du commun et riche en émotions. Alors rejoignez-nous ! Vous pouvez contacter l'Adjudante Cheffe ITIER Claire, Cheffe de Centre au 06 76 39 61 61 ou le Caporal-Chef BEYSSERIAS Pascal au 06 98 37 56 08 ils seront heureux de vous accueillir et répondre à toutes vos questions. Venez vous informer, visiter la caserne, découvrir les véhicules de secours et échanger avec nous. Nous avons besoin de vous, alors n'hésitez plus ! ●



### Association Jumelage Brousse Ville-Le-Marcllet

Lors de notre assemblée générale du 6 novembre 2021, le bureau a été reconduit. Pour rappel, ont été réélus :

Président : Bernard VAISSE

Vice-président : Pascal BESSEYRIAS

Trésorière : Elvire FOUGERE

Vice-trésorier : Bernard MIOLLE

Secrétaire : Arlette LELIEVRE

Vice-secrétaire : Guy FARGETTE



Toujours en raison du COVID 19, toutes nos manifestations ont été annulées pour l'année 2021. Nos amis picards ne sont pas venus comme prévu au weekend de l'ascension. Nos projets pour l'année 2022 sont un concours de belote Le 16 avril et un repas campagnard le 31 juillet. Nous attendons de savoir si nos amis de Ville-le-Marcllet descendront en Auvergne pour l'ascension 2022 ou 2023, leur assemblée générale n'ayant pas encore eu lieu. Nous avons une pensée toute particulière pour nos amis disparus, dont Jacques BERNE pour Ville-le-Marcllet et Renée PENALVER née SAUVADET d'Authérat dite « Nénette » décédée à 92 ans pour Brousse. Les membres du bureau et moi-même, vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le Président, Bernard VAISSE. ●

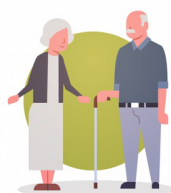
### Les Genêts d'Or

Toujours en raison du COVID 19, nos réunions pour 2021 n'ont repris qu'en juin dernier. Tous les membres du club ont été ravis de se retrouver les après-midi du



pour un repas au restaurant comme le 5 octobre à Courpière aux arcades de Barjavel, pour l'assemblée générale de générations mouvement, fédération du Puy de Dôme. La trésorière, Michèle ASPERT et le secrétaire Marcel CHARFOULET ont démissionné pour raison de santé. Le 21 octobre le nouveau bureau a été élu au cours de l'assemblée générale : Mme Odette CHANAL est présidente, M Gérard COMTE est trésorier et Mme Arlette LELIEVRE est secrétaire. Nous avons une pensée pour la famille de Renée PENALVER née SAUVADET d'Authérat dite Nénette, décédée à 92 ans. Nous vous rappelons que notre club peut accueillir de nouveaux adhérents à partir de 55 ans. Les membres du club des genêts d'or se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022. La présidente, Odette CHANAL. ●

3ème jeudi de chaque mois pour jouer à la belote, au triomino, au scrabble, en partageant une collation ou



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

- **Vœux du maire et partage de la galette :**  
Dimanche 23 janvier, 15h00 à la salle des fêtes.
- **Association Jumelage Brousse Ville-Le-Marclet**  
Concours de belote : samedi 16 avril  
Repas campagnard : dimanche 31 juillet.
- **Association Brousse et son histoire**  
Exposition « Abbé Bonhomme » : du 30 avril au 8 mai
- **La sauce de Brousse**  
Exposition à la salle des fêtes : du 25 au 27 février.  
Randonnée semi-nocturne : vendredi 5 août  
Dîner-Spectacle : samedi 15 octobre.
- **Fête Patronale**  
8, 9 et 10 juillet

Suivez en direct la vie de la commune tout au long de l'année, trouvez les informations municipales et tous les renseignements pratiques sur le site : **[www.brousse63.fr](http://www.brousse63.fr)**



Flashez le code

### De quel village s'agit-il ?



Les Pradeaux

### **BULLETIN MUNICIPAL DE BROUSSE # DÉCEMBRE 2021**

Directeur de la publication : Sébastien DUGNAS, Maire

Merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin municipal : Christian BONNET, Marie-France CAVATZ, Jean-François COPIN, Marilyn ECHALIER, Alexis FONTENETTE, Roseline GRAZON, Chantal GUILLAUMON, Brigitte GUILLY, Sandrine RODRIGUEZ, Bernard VAISSE. Merci à tous ceux qui font vivre notre village par l'intérêt qu'ils y portent, par leur dévouement ou par leur simple présence.

Impression : CORNU et Fils, Issoire